

Marc Jammet
Conseiller municipal de Mantes la Jolie

à

Monsieur Jean-Luc Trotignon
Responsable Anticor Yvelines.

Le 13 juin 2013

Monsieur Trotignon,

Suite à vos appels téléphoniques, j'ai bien reçu vos différents courriers et mails et je vous en remercie.

Je vous prie également de bien vouloir m'excuser pour le temps que j'ai pris à vous répondre. Je suis d'une part très pris par la campagne électorale que je mène avec Joëlle Manant et tous nos amis, j'ai pour principe de ne jamais répondre à la légère sans avoir « étudié le dossier ».

Pour ce qui concerne la pétition que vous lancez sur le Net et qui exige qu'un élu ne puisse être à nouveau candidat si son casier judiciaire n'est pas vierge (à l'instar de la règle qui prévaut pour les agents municipaux), j'y suis tout à fait favorable. **J'ai donc signé la pétition en ligne et j'installe sur mon blog, aujourd'hui, le lien vers cette pétition.**

Elle correspond tout à fait d'ailleurs à la position que j'avais prise en 2009 quand le maire de Mantes la Jolie avait tenté de créer « un poste de Conseil » destiné à Monsieur Bédier qui se serait vu alloué un bureau et des moyens au sein même de l'Hôtel de Ville.

Pour ce qui concerne l'engagement de ne soutenir en aucun cas Pierre Bédier si je n'étais pas présent au second tour, il me semble que cette affirmation mérite d'être discutée et soupesée. La Préfecture a aujourd'hui définitivement validé 5 candidatures autres que la mienne : une du PS, une de Décil, une de l'UMP, une de l'« UMP tendance Braye », une du Front national.

Pour ce qui concerne la candidature du Front national, je déploie également toute mon activité au service des Mantaïses et des Mantaïs autour de valeurs d'honnêteté, de détermination et d'écoute pour que ce parti raciste et fascisant ne puisse profiter de la situation créée localement par la droite municipale et nationalement par la déception quotidienne engendrée par un gouvernement PS-Verts qui, après avoir beaucoup promis, déçoit chaque jour un peu plus celles et ceux qui avaient placé leurs espoirs dans l'élection d'un nouveau Président de La République.

J'estime que le Front national doit être combattu sans trêve et jusque dans les urnes. Si par malheur, ce que je ne souhaite pas, il parvenait à se hisser au deuxième tour sous fond d'abstention massive, il est bien évident qu'en aucun cas je ne prendrai une position susceptible de faire élire son candidat.

Pour ce qui concerne la charte éthique que vous proposez à la signature des candidats, elle m'apparaît tout à fait digne d'intérêt, j'en partage de nombreux points parmi les 11 que vous avancez.

Il en est ainsi (mais ce n'est pas exclusif) du « **non cumul et limitation des mandats et des fonctions exécutives** », de la « **lutte contre les conflits d'intérêts et pour favoriser la transparence des élus** », de « **la reconnaissance de la place de l'opposition et l'affirmation de ses droits** », du « **contrôle par les citoyens de la gestion de la collectivité** » où je remarque que vous proposez de simplifier la procédure du référendum afin que celle-ci puisse être davantage

Marc Jammet, conseiller municipal de Mantes la Jolie, 31 rue Pierre Curie 78200 Mantes la Jolie.
Téléphone: 06 07 67 41 29. Courriel: marc.jammet@wanadoo.fr

utilisée – elle recoupe totalement la proposition que je fais d'organiser en grand la consultation des citoyens sur les sujets engageant durablement la collectivité et donc ses habitants, comme pour le projet d'écoquartier fluvial qui engagerait la Ville au moins jusqu'à 2030 , « la gestion des deniers publics transparente et rigoureuse ».

Je pense, par contre, qu'il faut préciser votre deuxième point « sur la formation obligatoire des élus aux bonnes pratiques de gestion ». **Qu'est-ce qu'une « bonne pratique de gestion ? Je pense que celle-ci a toujours un sens. Soit un élu agit pour la satisfaction des besoins du plus grand nombre** – ce qui suppose à Mantes la Jolie de s'attaquer aux intérêts des promoteurs immobiliers, de refuser les privatisations qui se succèdent à l'Hôpital de Mantes comme pour le stationnement en passant par la gestion de l'eau. **Soit** il ne gère pas dans ce sens et **applaudi par les promoteurs immobiliers, Vinci, La FINEVE (dont le propriétaire n'est autre qu'un adjoint au maire UMP de Mantes la Jolie), Véolia, la Lyonnaise et, dans ce cas, il me semble naturel qu'il soit sensible aux sirènes que vous dénoncez à juste titre.**

Je vous laisse deviner, par ailleurs, ce qu'aurait pu être ces pratiques de bonne gestion dispensées, comme vous le proposez au sein même de notre collectivité : la municipalité de Mantes la Jolie !

Je suis opposé à votre proposition numéro 11 « la réglementation stricte du lobbying ». Je pense qu'elle devrait être interdite purement et simplement.

Je ne vois vraiment pas au nom de quel principe les élus pourraient « entendre, auditionner ou rencontrer des groupes d'intérêt ». Cela me semble contradictoire avec votre volonté de préserver l'éthique des marchés publics comme l'ont montré d'ailleurs plusieurs « affaires » mettant en cause notre politique de santé et les intérêts privés.

Pour les raisons que j'ai tenté d'évoquer, tout en reconnaissant et en vous sachant gré de votre combat contre la corruption, je pense que vous comprendrez ma détermination contre toute pratique clientéliste qui se réalise toujours au détriment des citoyens, pour l'honnêteté dans les engagements de campagne électorale (ce qui n'a pas malheureusement été le cas au sujet de la vente à la découpe actuellement à l'œuvre de notre hôpital public).

Bien à vous,

Marc JAMMET
Conseiller municipal PCF de Mantes la Jolie
Candidat ç l'élection cantonale partielle des 30 juin et 7 juillet 2013